



DIAMNIADIO : PLANIFIER UNE VILLE NOUVELLE DURABLE

Le nouveau Pôle de Diamniadio est un projet gouvernemental prioritaire conçu comme un modèle urbain de ville nouvelle dont le développement est basé sur la mixité fonctionnelle. Il va générer des avantages significatifs en matière de résilience climatique, d'opportunités de logement et de travail dans des zones pré-aménagées. L'intervention du Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP) vise à contribuer de manière tangible à faire de Diamniadio une ville durable. Ceci en mettant un accent particulier sur la vulnérabilité au changement climatique et les éléments de risques dans la planification, la gestion et les investissements dans le domaine du développement urbain.

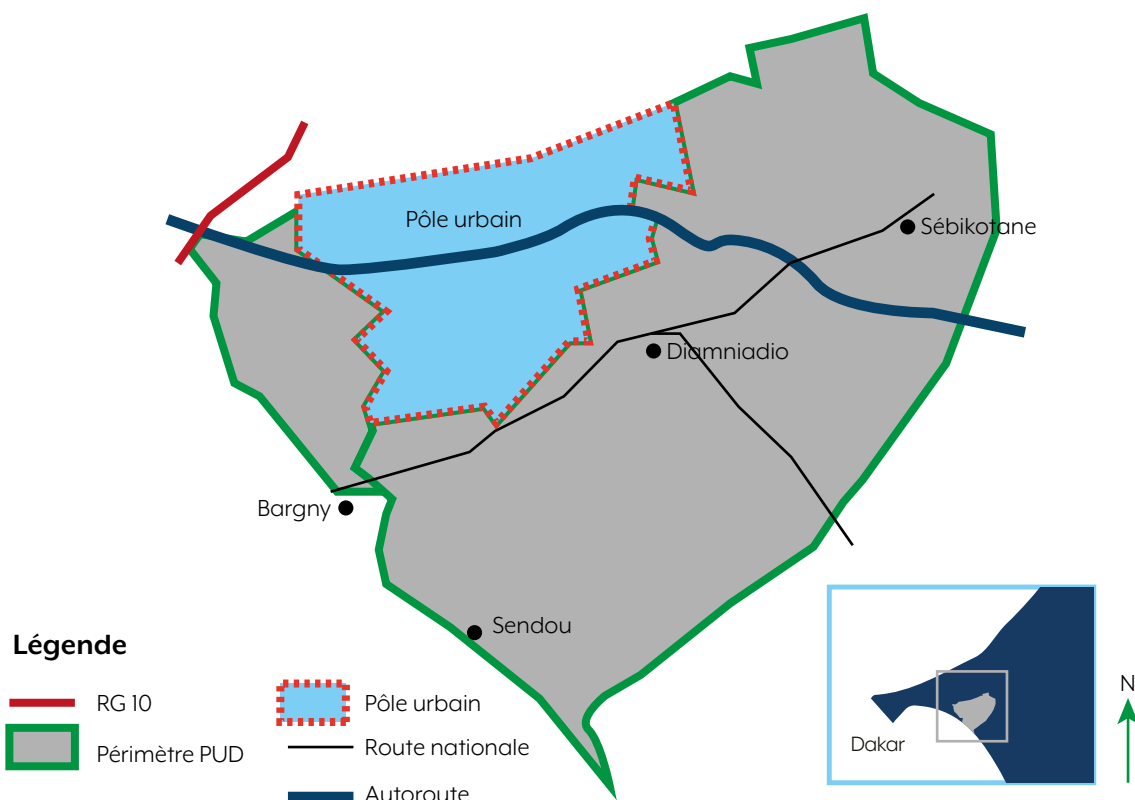
■ CONTEXTE

Selon les projections de l'Agence Nationale de la Statistique et de la démographie du Sénégal, en 2019, 47% de la population sénégalaise vit dans les zones urbaines, soit près de 7,5 millions de personnes. Sur ces 7,5 millions, près de la moitié vit dans la région de Dakar (3,6 millions de personnes). La croissance démographique forte et les tendances indiquent que la pression sur les centres urbains augmentera dans le futur. Ces tendances, le retard du Sénégal dans le domaine de la planification urbaine et les nouveaux impacts du changement climatique augmenteront la vulnérabilité des villes.

Le Pôle urbain de Diamniadio est situé à environ trente kilomètres du centre de Dakar. Il a été créé en 2014 dans un contexte de désengorgement de la capitale qui concentre l'essentiel des activités économiques, infrastructurelles et institutionnelles du pays. À travers ce Pôle, et celui du Lac Rose non loin, l'État du Sénégal

compte corriger cette concentration. L'ambition est de faire de ces Pôles de nouvelles centralités urbaines basées sur la mixité sociale et fonctionnelle, créatrices de richesses et d'emplois.

Le Pôle de Diamniadio est mis en œuvre sur un site de 1 644 ha, à cheval sur 4 communes : Diamniadio, Bargny, Sendou et Sébikotane. Il devrait servir de modèle urbain pour le Sénégal, en tant que ville soigneusement planifiée et gérée. Pour ce faire, la planification et l'aménagement du Pôle doivent tenir compte des risques climatiques, des voies d'eau, des lacs et des pluies résiduelles denses qui caractérisent la zone. En effet, le Pôle est situé dans une zone importante de ressources en eaux souterraines et héberge des barrages d'irrigation. Ces facteurs ont des conséquences sur l'utilisation des terres et des implications en matière de risques d'inondation.



Le Pôle urbain de Diamniadio situé à 30 km de Dakar à cheval sur 4 communes : Diamniadio, Bargny, Sendou et Sébikotane

■ DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

Pour contribuer à surmonter les problèmes de planification et asseoir un développement urbain durable, l'Agence de Développement Municipal (ADM) a reçu en 2017, un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers l'Initiative des Villes Durables (IVD)¹.

Cette initiative a permis de renforcer et de compléter les actions du PROGEP, pour faire du Pôle urbain de Diamniadio, comme de l'agglomération de Saint-Louis², un exemple de ville durable pour le Sénégal et au-delà.

Pour soutenir cette vision, le PROGEP a accompagné l'identification et l'évaluation des défis liés au climat auxquels fait face le Pôle urbain et a fourni une assistance relative à l'intégration immédiate de ces aspects dans l'aménagement, la gestion urbaine et la modélisation, la cartographie des risques, le suivi ainsi que les investissements ciblés. Dans la mise en pratique le projet est intervenu sur plusieurs aspects complémentaires: (i) la production d'études et des connaissances pour promouvoir l'approche « Ville durable » du Pôle ; (ii) la planification urbaine intégrant les risques climatiques ; (iii) la promotion d'une coopération intercommunale pour l'intégration de pratiques de gestion durable entre le Pôle urbain de Diamniadio et les communes qui l'entourent; (iv) la mise en œuvre de projets d'investissements communautaires destinés à améliorer la qualité de la vie dans le pôle.

Les activités du PROGEP à Diamniadio ont été mises en œuvre, sous la supervision de l'ADM, par la Délégation Générale à la promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose (DGPU) qui est rattachée à la Présidence. Un protocole de partenariat a été signé à cet effet entre les deux structures.

1 Pour plus d'information sur l'initiative se rendre à l'adresse : <http://www.thegef.org/topics/sustainable-cities>

2 Voir note de capitalisation « Saint-Louis : Assurer le développement durable d'une ville historique en danger et de son agglomération »

RÉALISATIONS



ÉTUDES STRATÉGIQUES ET PRODUCTION DE CONNAISSANCES



Prises de vues aériennes et mise à disposition d'ortho photos du pôle urbain



Étude diagnostic ville durable pour l'agglomération de Diamniadio



Étude diagnostic du périmètre d'étude du Plan d'Urbanisme de Détails (PUD)



Étude diagnostic de l'hydrologie et l'aménagement paysager du Pôle urbain de Diamniadio



Élaboration d'un plan Directeur de gestion intégrée des eaux pluviales et des risques d'inondation (PGRI)



Proposition du Plan d'Urbanisme de Détails (PUD) de l'agglomération Diamniadio, Bargny, Sendou et Sébikotane



Proposition du Plan d'Urbanisme de Détails (PUD) de l'agglomération Diamniadio, Bargny, Sendou et Sébikotane

■ CHANGEMENTS INDUITS

Une analyse de fonds sur les questions de durabilité et de résilience du Pôle urbain

Le Pôle urbain de Diamniadio occupe une position stratégique en grande périphérie de Dakar, aux abords de l'Autoroute à péage, non loin de l'aéroport international Blaise Diagne et du port minéralier de Bargny. Il s'agit d'un territoire carrefour, zone de transition entre l'agglomération dakaroise et le reste du pays. Mais ce grand projet structurant est aussi situé dans une zone sujette aux risques d'inondation, avec un sol composé principalement d'argile gonflante, de marne et de calcaire peu propices à la construction. Face à cette situation, le PROGEP, à travers l'Initiative des Villes Durables, a contribué à mener des réflexions sur la durabilité de ce projet à travers l'apport de nouveaux savoirs sur les actifs urbains vulnérables aux bassins versants et au climat, via la réalisation de trois diagnostics clés : (i) un diagnostic ville durable pour l'agglomération de Diamniadio ; (ii) un diagnostic du périmètre d'étude du PUD ; (iii) un diagnostic de l'hydrologie et l'aménagement paysager du Pôle urbain de Diamniadio. Dans le cadre de ces études, des propositions ont été effectuées sur les mesures de résilience à prendre et les projets d'investissements à réaliser.

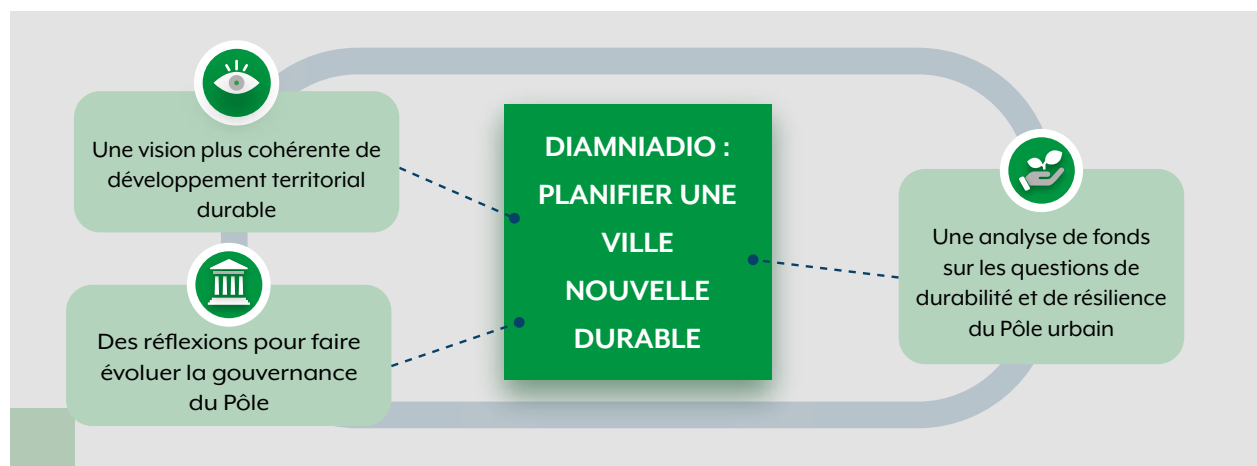
Des réflexions pour faire évoluer la gouvernance du Pôle

Le Pôle urbain a été créé par Décret en 2013. C'est un projet multi-communal fondé sur le partenariat public-privé dont l'État est l'aménageur à travers la DGPU. Ce statut lui confère une complète indépendance de gestion de ses 1644 ha de territoire vis-à-vis des communes voisines. Cette situation, couplée à l'indisponibilité actuelle de textes législatifs et réglementaires portant sur l'intercommunalité, rend difficile la gestion de services urbains comme l'assainissement, l'éclairage public, l'affichage, etc. Pour la phase de lancement du Pôle, ces questions n'ont pas eu un impact important

mais dans le futur, elles pourraient entraver le bon développement et la durabilité du projet. Dans ce cadre, le PROGEP a réalisé une étude qui permettra de traiter de la question de la gouvernance du Pôle et apporter des réflexions sur les modalités de participation des collectivités locales, des services techniques de l'État, des acteurs privés et des communautés.

Une vision plus cohérente de développement territorial durable

Le Pôle urbain de Diamniadio est à cheval sur 4 communes : Diamniadio, Bargny, Sendou et Sébikotane. Le Pôle et ses alentours sont soumis aux orientations générales d'aménagement urbain fixés par le Schéma Directeur d'aménagement et de développement territorial de la zone Dakar-Thiès-Mbour et le Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses environs Horizon 2035. Le Pôle est aussi doté d'un plan d'aménagement, mais les communes limitrophes n'ont pas de documents de planification urbaine opérationnels. Compte tenu de l'attractivité du Pôle, cette situation peut générer des discontinuités territoriales et, notamment, l'installation anarchique en périphérie du Pôle avec des conséquences à plusieurs niveaux : insalubrité, dégradation du cadre de vie, difficultés économiques et dégradation environnementale, etc. Le PROGEP a démarré l'élaboration d'un Plan d'Urbanisme de Détails (PUD) du Pôle et de ses environs pour promouvoir la mise en place d'un cadre global et cohérent au niveau spatial et socioéconomique. Ce PUD, sur le modèle que ceux conçus par le Projet pour les départements de Pikine et Guédiawaye et pour l'agglomération de Saint-Louis, a été mis en œuvre de façon participative, en intégrant les risques climatiques. Il permettra de maîtriser l'urbanisation actuelle, en intégrant les dynamiques de développement déjà engagées et d'anticiper les problématiques potentielles liées à la circulation, l'assainissement, la gestion des déchets, la gestion des eaux pluviales et au cadre de vie dans une optique de développement durable.



LEÇONS APPRISSES

Prendre toutes les mesures nécessaires pour le développement d'un cadre partenarial efficace

Le démarrage des activités du PROGEP sur le site du Pôle urbain de Diamniadio a accusé un certain retard en raison de difficultés liées à la signature du protocole de partenariat entre l'ADM et la DGPU du fait d'incompréhensions entre les deux parties. Malgré la tenue régulière de rencontres de planification entre les deux structures, le changement fréquent du point focal du Projet à la DGPU a été principalement à l'origine de ces incompréhensions créant une dissonance de l'information. Ces blocages ont été dépassés grâce à la persévérance des responsables de la mise en œuvre du PROGEP et à la disponibilité de la DGPU. La mise en œuvre des activités a démarré et le retard est en train d'être comblé. Il est important de retenir que dans un cadre partenarial, des aspects tels que le partage de l'information et l'identification de points focaux stables doivent faire l'objet d'une attention renforcée pour qu'ils n'aient pas un impact négatif sur la mise en œuvre technique des activités.

Les changements visés par le PROGEP ont besoin de temps pour se concrétiser

Le PROGEP cherche à apporter une vision « Ville durable » dans la phase d'investissement du Pôle Urbain de Diamniadio. Les savoirs générés sur les risques climatiques et la gouvernance territoriale peuvent permettre les changements souhaités, toutefois du temps est nécessaire pour que les différentes parties prenantes se les approprient et les intègrent dans leur vision du territoire. Influencer la mise en œuvre d'un grand projet structurant comme celui de la mise en œuvre du Pôle a besoin de moyens à la hauteur de l'ambition affichée. Le PROGEP a choisi de mener des activités ciblées pour provoquer un effet levier permettant d'atteindre les objectifs de durabilité visés. Les initiatives menées ont commencé à produire une prise de conscience au sein de la DGPU dont les retombées pourront être évaluées dans le futur.



Abdoulaye DIOUF

Directeur du Développement Urbain Durable, de la Planification Urbaine et de la Réglementation (DDUDPUR) à la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Architecture



Le Pôle Urbain de Diamniadio est doté d'un plan d'aménagement. Par contre, les communes voisines, qui ont mis à disposition leurs terres pour la réalisation de ce grand projet structurant, ne sont pas dotées de documents de planification urbaine opérationnels. On peut s'attendre à ce que le Pôle produise des ressources économiques et des emplois qui vont attirer un grand nombre de personnes. Si les communes voisines n'ont pas de documents de planification performants, il est à craindre que les installations des nouveaux citoyens s'effectuent dans le désordre et l'anarchie, avec les mêmes conséquences que l'on connaît dans la banlieue de Dakar. Le PUD des communes de Diamniadio, Bargny, Sendou et Sébikotane permettra de doter ces communes d'un document stratégique essentiel pour prendre en compte les risques climatiques et opérationnaliser la gestion des sols. Ce document, qui sera élaboré de façon participative, permettra de rétablir la cohérence territoriale nécessaire pour un développement urbain durable. »



CRÉER ET VALORISER DES CONNAISSANCES SUR LES « VILLES DURABLES » : LE VOLET CAPITALISATION DES CONNAISSANCES DU PROGEP DÉDIÉ À CETTE APPROCHE

L'expérience de l'Initiative Villes durables menée par le PROGEP à Saint-Louis et Diamniadio a rendu possible le développement d'activités, d'outils, d'approches et de solutions innovantes. L'ADM a signé 2 conventions de collaboration avec les universités Cheikh Anta Diop (UCAD) et Gaston Berger (UGB) afin, d'une part, de capitaliser les connaissances produites dans la mise en œuvre du PROGEP et de les valoriser ; et d'autre part, de renforcer les connaissances, mécanismes, et expertise technique existants en matière de résilience urbaine aux changements climatiques.

La mise en œuvre du volet de gestion des connaissances s'est concrétisée à travers (i) la capitalisation des leçons apprises et des connaissances produites ; (ii) l'élaboration de modules de formation sur la résilience aux changements climatiques et la gestion de la durabilité des villes ; (iii) l'animation d'ateliers de formation technique ; (iv) l'appui à la recherche et les publications sur la résilience aux changements climatiques dans la zone d'intervention ; et (v) l'organisation de voyages d'étude pour le partage d'expériences et l'apprentissage.

Le travail de capitalisation effectué par les chercheurs des deux universités a permis de rédiger les 10 Fiches d'expérience suivantes :

1. Formation: Exploitation, gestion, entretien et maintenance des équipements et ouvrages du PROGEP.
2. Formation : Prospective territoriale appliquée à la gestion urbaine pour l'adaptation aux changements climatiques.
3. Étude : Plan Directeur de Drainage des eaux pluviales de la région périurbaine de Dakar
4. Étude : Clarification des rôles et responsabilités des intervenants dans le secteur de l'assainissement des eaux pluviales.
5. Étude: Aspects institutionnels et financiers de la gestion des eaux pluviales en milieu urbain
6. Plan de communication pour la vulgarisation du PDD.
7. Stratégie et campagne d'information, d'éducation et de communication (IEC) pour la réduction du risque d'inondation en milieu urbain et dans l'adaptation au changement climatique.

>>

■ PERSPECTIVES

Faire évoluer le plan d'aménagement du Pôle pour la prise en compte des risques climatiques

L'étude diagnostic ville durable, apportera les connaissances nécessaires pour mieux identifier les risques d'inondation auxquels le Pôle Urbain de Diamniadio est soumis. Ces nouvelles connaissances permettront aux gestionnaires du Pôle d'améliorer et de corriger le plan d'aménagement pour y faire face.

Trouver un consensus pour une gestion intégrée du territoire

Les conclusions de l'étude sur la gouvernance du Pôle permettront d'envisager les modalités pour une meilleure intégration des différentes parties prenantes et de mieux appréhender la mise en place de mécanismes

de solidarité territoriale pour la distribution de ressources potentielles produites par le Pôle. Elles orienteront le dialogue multi-acteurs permettant une solution durable concertée pour la gestion intégrée du territoire.

Opérationnaliser la planification durable du territoire

L'adoption du PUD de Diamniadio, Bargny, Sendou et Sébikotane, enclenchera un rapprochement entre le Pôle et les communes voisines et devrait transformer les disparités qui se sont créées. Le Pôle pourra ainsi faire valoir ses atouts pour une intervention de type durable et créer un modèle d'efficacité pour les développements urbains limitrophes. Les municipalités pourront planifier la préservation et l'amélioration de leur cadre de vie par la programmation d'interventions de rénovation urbaine sur une base holistique, participative et équitable.

8. Développement de Projets d'Investissement Communautaires (PIC).
9. Travaux d'ouvrages de drainage par système gravitaire et aménagement urbain paysager de voiries et d'aires sportives et récréatives.
10. Intercommunalité dans l'agglomération de Saint-Louis.

Les fiches seront diffusées dans le cadre d'une plateforme de partage électronique dont la conception est actuellement en cours.

Concernant la formation, l'UGB a conçu, en concertation avec les organisations partenaires du PROGEP, un programme sur les villes durables comprenant des outils de résilience aux changements climatiques, articulé en six modules sur les thèmes suivants: 1. Environnement, Incertitudes et Calamités en ville; 2. Planification urbaine; 3. Institutions urbaines et gouvernance; 4. Sociétés urbaines et vulnérabilités; 5. Économie urbaine et développement durable; 6. Infrastructures de base pour la résilience. Un atelier de formation sur le premier thème a été organisé à la faveur des experts identifiés par les parties prenantes du projet de Saint-Louis, Dakar et Diamniadio.

Les modules développés contribueront à la mise en place d'un master professionnel portant sur la « Gouvernance des Vulnérabilités Urbaines en Afrique » (GVUA) qui sera proposé par l'UGB à ses étudiants dans les années à venir. Dans ce cadre, le PROGEP a fourni les équipements nécessaires à l'université pour la mise en place d'une salle de visio-conférence de 50 places.

Afin de stimuler la recherche sur les villes durables au Sénégal, l'UGB a mis en place un conseil scientifique qui a validé un programme de travail sur cette thématique. Un appel à candidature pour la mise à disposition de bourses de recherche a été lancé pour sélectionner les projets les plus appropriés et innovants. Malheureusement, le développement de ce programme d'appui s'est arrêté à ce stade à cause de problèmes d'ordre administratif.

Ce volet de l'initiative a contribué au financement d'un voyage d'études d'un groupe de techniciens Sénégalais représentant les parties prenantes du PROGEP, à Mélaka, en Malaisie. Ces experts ont pu s'imprégner des expériences menées dans ce pays dans des sites présentant des similarités avec les sites pilotes de Saint-Louis et Diamniadio: des problématiques liées à la gestion des inondations dans des quartiers proches d'un fleuve ou de la côte maritime, ainsi que le cas de ville nouvelle s'inscrivant dans la durabilité.

De façon générale, le volet gestion des connaissances a connu des retards et rencontré des difficultés de mise en œuvre d'ordre administratif principalement. Les acteurs universitaires de l'UGB ont eu du mal à s'adapter aux dispositions du manuel de procédures du Projet. L'apprentissage principal à retenir de cette activité pilote est qu'il est nécessaire, dans le futur, de prévoir une assistance administrative particulière pour accompagner les partenaires universitaires dans les procédures de suivi et de validation des activités.



Cheikhou BALDÉ

Directeur de l'aménagement, Délégation générale à la promotion des Pôles urbains de Diamniadio et du Lac Rose (DGPU)



La DGPU a été à la fois partenaire de l'Initiative des Villes Durables et bénéficiaire des résultats des activités menées. Nonobstant les retards administratifs constatés, le PROGEP a permis de faire acquérir une nouvelle conscience vis-à-vis des défis de durabilité auxquels le Pôle urbain de Diamniadio est soumis. Les rencontres organisées, les études élaborées et les experts mobilisés ont apporté des savoirs essentiels aux gestionnaires de ce grand

projet structurant. Des décisions seront sûrement prises pour faire évoluer le projet de façon à assurer la prise en compte des risques climatiques. Dans ce sens, des aménagements dans l'attribution des parcelles ont déjà été pris pour faire face aux risques d'inondation. Le PUD et l'étude sur la gouvernance du Pôle permettront de prendre les mesures nécessaires pour atténuer les tensions qui se sont créées autour du Projet et pour asseoir un développement territorial durable. »



RÉFÉRENCES

- Diagnostic ville durable pour l'agglomération de Diamniadio, ADM, 2019
- Diagnostic du périmètre d'étude du Plan d'Urbanisme de Détails (PUD), ADM, 2019
- Diagnostic de l'hydrologie et l'aménagement paysager du Pôle urbain de Diamniadio, ADM, 2019
- Plan d'Urbanisme de Détails (PUD), ADM, 2019
- Étude sur la Gouvernance institutionnelle et territoriale du Pôle urbain de Diamniadio, ADM, 2019
- Note conceptuelle détaillée du projet pilote intégrée villes durables au Sénégal, ADM, 2015
- Document d'évaluation de projet (Project Appraisal Document - PAD) du PROGEP, Financement additionnel, Banque Mondiale, 2017

Le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP)

Le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP), mis en œuvre par l'Agence de Développement Municipal (ADM), constitue une des composantes du Plan Décennal de Lutte contre les Inondations (PDLI). Il est financé, pour un coût global de 121,3 millions USD (60,65 milliards FCFA) par l'État du Sénégal, avec le concours technique et financier de la Banque Mondiale, du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et du Fonds Nordique de Développement (FND).

Ce projet de développement urbain, d'une durée de 7 ans (2012-2019), vise à réduire les risques d'inondation dans la zone périurbaine de Dakar (Pikine et Guédiawaye) et à promouvoir les pratiques de gestion durable des villes dans les zones urbaines sélectionnées (Saint-Louis et Diamniadio). Il se propose de trouver des solutions durables à travers une approche intégrée reposant sur une combinaison de réponses infrastructurelles et non-infrastructurelles.

L'Agence de Développement Municipal (ADM)

L'ADM, entité chargée de piloter la mise en œuvre, entre autres, du Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP), a été créée en 1997, par une volonté commune de l'État et de l'Association des Maires du Sénégal (AMS). Elle a été mise en place dans le contexte de la réforme dite de régionalisation de 1996, dans le but de contribuer au renforcement de la décentralisation et du développement local au Sénégal. Partenaire de référence

des territoires, l'ADM travaille, conformément à son Plan stratégique, au renforcement de leur attractivité, de leur compétitivité et de leur gouvernance. À cet effet, elle se propose de contribuer au renforcement des capacités stratégiques, financières, administratives et techniques des collectivités territoriales. L'ADM concourt à la maîtrise de l'information territoriale et facilite également la coopération entre territoires et la promotion de l'intercommunalité.

Cette publication fait partie d'une série de notes réalisées dans le cadre de la capitalisation des acquis et des leçons apprises de la mise en œuvre du Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEP). La présente note de capitalisation et les publications mentionnées sont disponibles à l'adresse suivante : www.adm.sn/progep